



# Lexique de droit pénal et de procédure pénale

publié le 14/10/2018, vu 21573 fois, Auteur : [Romain GUERINOT Avocat Nice](#)

**Chaque matière à sa spécificité et son vocabulaire. Il apparaît ainsi essentiel de donner la signification exacte des termes techniques la composant.**

- Accusé ;
- Acquittement ;
- Action civile ;
- Action Publique ;
- Aménagement de peines ;
- Casier judiciaire ;
- Chambre de l'instruction ;
- Citation directe ;
- Comparution immédiate ;
- Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité ;
- Complice ;
- Condamnation par défaut ;
- Confusion de peines ;
- Contravention ;
- Contrôle judiciaire ;
- Cour d'assises ;
- Crime ;
- Délit ;
- Détention provisoire ;
- Enquête policière ;
- Extradition ;
- Garde à vue ;
- Infraction ;
- Instruction ;
- Interrogatoire de première comparution ;

- Juge d'application des peines ;
- Juge d'instruction ;
- Main courante ;
- Mandat de dépôt ;
- Mis en cause ;
- Mise en examen ;
- Parquet ;
- Partie civile ;
- Peine ;
- Permis de communiquer ;
- Placement sous surveillance électronique ;
- Plainte simple ;
- Plainte avec constitution de partie civile ;
- Préjudice corporel ;
- Préjudice économique ;
- Préjudice moral ;
- Prescription ;
- Présomption d'innocence ;
- Prévenu ;
- Procureur de la République ;
- Relaxe ;
- Sursis simple ;
- Sursis mise à l'épreuve ;
- Témoin assisté ;
- Tribunal correctionnel ;
- Tribunal de police ;
- Victime ;

Pour plus de renseignement : <https://guerinot-avocat.com>

ou par mail : [contact@guerinot-avocat.com](mailto:contact@guerinot-avocat.com)